

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

NOR : JUSC1007054A

ARRÊTÉ du 18 mars 2010

portant désignation des membres du jury chargé de procéder aux examens d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire.

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le titre premier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L.812-3, R. 811-10, R. 811-11 et R. 812-6 ;

Vu l'avis du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires du 19 novembre 2009 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le jury chargé de procéder aux examens d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire est composé ainsi qu'il suit :

Président titulaire : M. Fossier (Thierry), président de chambre à la cour d'appel de Paris ;

Président suppléant : M. Deblois (Bruno), conseiller à la cour d'appel de Versailles.

Membres titulaires :

Mme Moracchini (Marie-Paule), conseiller à la cour d'appel de Paris ;

M. Roussel Galle (Philippe), professeur de droit ;

M. Vallens (Jean-Luc), professeur associé de droit ;

M. Legrand (François), mandataire judiciaire ;

Mme Leloup-Thomas (Valérie), mandataire judiciaire.

Membres suppléants :

Mme Dabosville (Annie), conseiller à la cour d'appel de Versailles ;

M. Aynes (Augustin), professeur de droit ;

Mme Henry (Laurence-Caroline), maître de conférences de droit ;

Mme Froment (Marie-José), mandataire judiciaire ;

M. Roussel (Bernard), mandataire judiciaire.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait à Paris, le **18 MAR. 2010**

Pour la ministre d'Etat, garde des sceaux,

ministre de la justice et des libertés,

et par délégation :

La sous-directrice du droit économique



Christine GUEGUEN